

Mexico, le 27 juillet 2009

**S. E. Monsieur l'Ambassadeur de France au Mexique  
Daniel PARFAIT**

Ambassade de France au Mexique  
Campos Eliseos 339, Col. Polanco  
Mexico D.F.

**Objet: Situation comptable du CEMCA**

Monsieur l'Ambassadeur,

Au terme de la réunion tenue le 24 avril dernier dans les locaux du CEMCA en présence de sa Directrice, Mme Odile Hoffman, du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, M. Bertrand de Hartingh, et de l'agent comptable du CEMCA, M. Gilbert Nauche, les syndicats ont été informés de la situation comptable de ce centre de recherche ainsi que de son projet de « restructuration ».

Conformément aux recommandations de M. le Ministre, les syndicats ont donc souhaité pouvoir initier une période de concertation avec la direction du CEMCA afin d'identifier les conditions d'un véritable « accompagnement social inscrivant ces restructurations dans un cadre prévisible et négocié ».

Nous remercions donc la Direction du CEMCA pour avoir, avec votre assentiment, facilité l'échange d'informations comptables et administratives, même si nous déplorons le fait que le Poste a d'ores et déjà communiqué au Département ses propres conclusions et que la Direction du CEMCA procède déjà à la remise de lettres de licenciements.

Dès lors, ce courrier ne peut plus avoir pour objet de retracer des négociations qui n'ont pas existé, mais seulement de vous exposer l'interprétation faite par notre syndicat des documents consultés.

### **I- Une trésorerie volatilisée :**

La simple lecture des comptes fait immédiatement apparaître l'absence totale de trésorerie et de provisions du Centre. Au cours de ces dernières années, le fonds de roulement est passé de 108 jours à moins de 10 en 2009, ce qui démontre, d'une part, une non gestion prévisionnelle des frais de fonctionnement et, d'autre part, une absence totale de contrôle budgétaire du Ministère.

Nous en concluons que la situation comptable actuelle, déplorable en tous points et artificiellement maintenue grâce à un taux de change favorable, était prévisible et décelable depuis au moins trois ans et que des budgets insincères ont été approuvés par le Département.

### **II- Une marge de manœuvre réduite à néant**

Au vu de la diminution de la dotation financière accordée par le Département, les frais de fonctionnement courants du CEMCA ont dû être réduits, dès 2008, à leur strict minimum. La baisse appliquée par le Poste pour l'exercice 2009 a fini de faire passer le CEMCA sous sa ligne de flottaison. Les dépenses courantes de fonctionnement et de maintenance des bâtiments ne peuvent désormais plus être assurées correctement.

Il est à noter que le CEMCA a néanmoins augmenté très fortement sa part de dotations financières extérieures. Il démontre ainsi son rayonnement scientifique local. Cependant, ces financements sont fléchés sur les programmes de recherche et la part attribuée à la gestion administrative de ces fonds ne permet pas de contribuer significativement aux frais de structure du CEMCA.

Il nous apparaît donc que même l'application de fortes mesures d'austérité ne permettrait plus, à ce jour, et faute d'anticipation les années antérieures, de dégager la moindre marge comptable.

### **III- Une réponse simpliste, inefficace et insolvable**

Alors que la question du devenir même du CEMCA est en jeu, la Direction, avec l'accord du Département, proposait la suppression et le redéploiement de 4 postes. Le plus surprenant est que la disparition du fonds de roulement a non seulement absorbé la capacité financière du CEMCA à faire face à ses obligations pour le paiement des indemnités de licenciement, mais a en plus hypothéqué sa capacité à financer le départ prévisible à la retraite de 2 agents en 2011 !!! Et ce sans compter les arriérés de cotisations retraites non versées à l'IMSS pendant plusieurs années.

Nous regrettons que le débat attendu sur le devenir du CEMCA n'ait pu être à ce jour tenu dans la globalité de ses enjeux. La solution proposée par la direction ne résoudra en rien la situation actuelle et n'aura aucun impact sur les finances du CEMCA au cours des exercices futurs, au vu de la situation présente. Aucune projection financière n'a d'ailleurs été faite pour mesurer l'impact des décisions sur sa santé future.

#### **IV- Des pistes de réflexion non explorées**

Nous aurions souhaité pouvoir établir un réel plan de restructuration à moyen terme qui pourrait éviter des licenciements secs et immédiats en privilégiant un accompagnement digne et responsable des départs en retraite qui sont, eux, de véritables sources potentielles d'économies futures (au nombre de 3 d'ici 2012).

En tout état de cause, il nous semble que l'existence même du CEMCA est aujourd'hui en péril et que seule une subvention exceptionnelle non inférieure à 120 000 € permettrait d'engager une réelle politique de réforme capable de garantir l'avenir et la pérennisation de ce centre de recherche.

Ce financement, qui n'aurait été rendu nécessaire sans l'approbation passée de budgets non équilibrés et non sincères permettra, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens établie avec la Direction du CEMCA, de :

- rendre au CEMCA la capacité financière de faire face, dans les 3 prochaines années, à ses obligations d'employeur (financement des départs à la retraite, financement des indemnités IMSS)
- investir, avant trois ans, dans les nouvelles technologies d'édition (publication électronique, diffusion numérique...) afin de réduire les coûts d'éditions et de distribution
- regrouper le CEMCA, avant trois ans, dans de nouvelles installations communes à d'autres services ou institutions (françaises ou mexicaines), afin d'économiser les frais de maintenance du bâtiment actuel en personnel de service et en investissement.
- développer les relations et mutualiser les frais de fonctionnement avec des centres universitaires et de recherche européens, en qualité de structure d'accueil
- assurer, pendant trois ans, un plan d'austérité du CEMCA, en concentrant ses actions sur les projets à financements extérieurs afin de recréer des marges budgétaires



Syndicat CFDT  
du ministère des  
affaires  
étrangères et  
européennes



SYNDICAT FORCE  
OUVRIÈRE DU  
PERSONNEL DU  
MINISTÈRE DES  
AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

C'est à ce prix que les erreurs passées et que les défis futurs pourront être assumés par ce centre de recherche de grande notoriété, pierre angulaire d'un dispositif de coopération franco-mexicaine.

En espérant, pour le CEMCA et ses agents, que ce constat et ces propositions vous permettront d'engager une restructuration durable, loin des recettes faciles et inefficaces, à la résolution du problème de fond auquel nous nous devons de répondre, nous vous prions d'accepter, Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations respectueuses,

**Olivier GUYONNEAU**  
Secrétaire de Section CFDT

**Claire BOISTARD**  
Représentante FO

CC : M. De Hartingh, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle  
Mme Hoffman, Directrice du CEMCA  
M. Duboc, Secrétaire Général CFDT-MAE  
Mme Milanini, Secrétaire Générale FO-MAE

